

Mauvaise conduite et violations des règles de l'examen CIPM®

L'expression « mauvaise conduite » désigne toute activité ou conduite qui compromet ou tente de compromettre la réputation, l'intégrité, la validité ou la sécurité de l'examen CIPM. Cela comprend toute conduite survenant lors de l'inscription/l'enregistrement, ainsi que toute conduite avant, pendant et après l'administration de l'examen CIPM.

[Cliquez ici pour signaler une mauvaise conduite](#)

Si vous commettez une mauvaise conduite pendant l'examen, le service de conduite professionnelle peut enquêter sur votre conduite, ce qui peut entraîner l'annulation de vos résultats d'examen et la suspension ou la résiliation de votre candidature au Programme CIPM®.

Les actions suivantes caractérisent notamment une mauvaise conduite :

- Tricher ou tenter de tricher, notamment en regardant l'écran ou le bureau d'un autre candidat, y compris ses questions d'examen, ses réponses ou son travail écrit, et dissimuler ou en tenter de dissimuler des renseignements ou du matériel lié à l'examen; recevoir de l'aide pour l'examen ou fournir de l'aide à un autre candidat; accéder à, posséder ou utiliser des renseignements liés au corpus de connaissances du candidat, y compris du matériel d'étude, pendant l'examen ou pendant des pauses imprévues;
- Communiquer avec d'autres candidats ou d'autres personnes pendant l'examen;
- Ne pas suivre les directives du personnel d'examen avant, pendant et après l'examen;
- Ne pas agir avec intégrité et respect dans les relations avec le personnel d'examen ou avec d'autres candidats avant, pendant et après l'examen;
- Ne pas éteindre tous les appareils électroniques avant d'entrer dans le centre de test, étant précisé qu'il est obligatoire de désactiver toutes les alertes, alarmes et sonneries;
- Accéder à, posséder ou utiliser des articles interdits, y compris des calculatrices, des téléphones portables, des appareils d'écoute, des appareils photo, des casques d'écoute, des technologies portables telles que des appareils de suivi de la condition physique, des montres intelligentes ou tout autre appareil de communication ou de photographie à distance, des cigarettes ou des cigarettes électroniques, pendant l'examen ou pendant les pauses non programmées;
- Ne pas effacer la mémoire de votre calculatrice avant l'examen et lorsque vous y êtes enjoint;
- Créer une perturbation avant, pendant ou après l'examen;
- Quitter le centre de test (installation où se déroulent l'enregistrement, la sécurité et les tests) ou entrer dans d'autres zones du bâtiment lors de pauses non programmées;
- Supprimer des informations et des notes d'examen de la salle d'examen;

- Utiliser votre bureau, vos mains ou toute autre surface, autre que celle qui vous est fournie par le centre de test, comme papier brouillon;
- Divulguer, verbalement ou par écrit, le contenu de l'examen, en tout ou en partie;
- Demander à d'autres de vous divulguer le contenu de l'examen, en tout ou en partie;
- Utiliser des distributions non autorisées de questions d'examen, avec ou sans réponses, en préparation à l'examen;
- Demander ou utiliser des documents de préparation à l'examen CIPM non autorisés dont vous savez ou avez des raisons raisonnables de penser qu'ils ont violé les droits d'auteur du CFA Institute;
- Copier, revendre, distribuer ou utiliser de manière abusive tout code d'offre d'examen CIPM ou toute autre remise d'examen CIPM;
- Violier de toute politique de test sur le site internet du CFA Institute;
- Violier le Règlement du centre de test applicable à votre centre de test;
- Falsifier ou dénaturer des renseignements sur des demandes d'inscription ou d'enregistrement, ou des demandes d'aménagement, de bourse ou de report;
- Falsifier votre identité ou usurper l'identité d'une autre personne pour obtenir ou tenter d'obtenir une inscription ou pour accéder à l'examen;
- Créer plusieurs comptes du CFA Institute pour obtenir ou tenter d'obtenir une inscription alors que vous êtes suspendu, interdit ou ne répondez pas aux critères d'admission en matière de conduite professionnelle;
- Obtenir ou tenter d'obtenir vos résultats d'examen avant la publication officielle des résultats du CFA Institute;
- Modifier des résultats d'examen publiés par le CFA Institute et/ou émettre une fausse déclaration concernant des résultats de réussite/échec;
- Ne pas se conformer à une politique de test du CFA Institute, à une règle d'examen et/ou à des documents régissant le CFA Institute, y compris les Statuts, le Code d'éthique, les Normes de conduite professionnelle et les Règles de procédure, tels que modifiés de temps à autre, y compris le Règlement du centre de test, le cas échéant ; et
- Adopter toute autre conduite qui pourrait être considérée par le CFA Institute, à sa seule discrétion, comme compromettant ou tentant de compromettre la réputation, l'intégrité, la validité, la sécurité ou la confidentialité de l'examen CIPM ou du CFA Institute.

Tous les candidats sont des « personnes couvertes » en vertu [des Statuts du CFA Institute](#)(PDF) et des [règles de procédure : conduite liée aux examens](#)(PDF). Par conséquent, toute procédure/enquête sur la prétendue mauvaise conduite d'un candidat est considérée comme une question [de conduite professionnelle](#).

Nous souhaitons que vous réussissiez dans le programme CIPM, veuillez donc lire attentivement nos politiques.